

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 4 septembre 2009

### Service instructeur

Service du Développement  
économique, de l'Enseignement  
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-11-2-5

### Service consulté

Direction de l'Architecture  
Direction de la Culture et du Patrimoine

## COMMUNICATION REHABILITATION DU CARREAU RODOLPHE

Résumé : *Dans le cadre de la création du village de vacances Pierre et Vacances, le Département et ses partenaires se sont engagés à réaliser ensemble un projet de mise en valeur du paysage et des éléments remarquables du Carreau Rodolphe. La présente communication cadre les interventions à venir qui seront nécessairement évolutives.*

Le Carreau Rodolphe est un ensemble constitué de bâtiments industriels, hangars et terrains implantés sur le territoire des communes de PULVERSHEIM, de FELDKIRCH et de BOLLWILLER, portant sur une superficie totale de près de 27 ha.

La mine Rodolphe, ancienne possession de la Société Minière de Kali Sainte-Thérèse, a cessé ses activités en juin 1976. Après la démolition de la chaufferie, de la fabrique et de l'usine à brome, les deux puits Rodolphe 1 et Rodolphe 2 ont été remblayés en 1985. Cette même année a vu la naissance de « l'association pour la mise en valeur du Carreau Rodolphe » qui fusionnera en 1992, avec l'association propriétaire pour l'Ecomusée d'Alsace (APPEA).

Cette fusion, accompagnée d'une transmission au profit de l'APPEA, des terrains et bâtiments précédemment acquis auprès des Mines de Potasse d'Alsace, a constitué le point départ de l'intégration du patrimoine minier dans la démarche générale de préservation et de valorisation du patrimoine alsacien engagée par l'Ecomusée. Afin d'assurer l'animation du Carreau Rodolphe, l'APPEA s'appuiera dès 1994 sur une association regroupant d'anciens mineurs, le « Groupe Rodolphe », qui s'est évertuée à réhabiliter matériel et locaux, mais également à transmettre la mémoire minière à travers des visites guidées, expositions et autres actions pédagogiques.

Marquée ensuite par la prise en charge du hangar à sel (1997), puis du « hangar parapluie » (2003) par bail emphytéotique conclu avec le Département, cet engagement de l'Ecomusée en faveur du patrimoine minier connaîtra une forme d'aboutissement en 2004, à travers la réalisation de « Clair de Mine » dont la fermeture a cependant dû être prononcée à peine deux années plus tard, en raison de l'importance des frais de fonctionnement.

Soucieux d'assurer la pérennité de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA) qui a succédé dans l'intervalle à l'APPEA, et souhaitant engager une véritable « démarche projet » en vue d'un aménagement global du site, le Conseil Général s'est porté acquéreur du Carreau

Rodolphe en mars 2007. Il continue à y autoriser l'activité de certaines associations dont la vocation est d'entretenir la mémoire minière. Parmi elles, le Groupe Rodolphe, désormais indépendant de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, bénéficie du soutien du Département pour la poursuite de ses actions.

Dans l'intervalle, le Département du Haut Rhin mène une ambitieuse réflexion de restructuration de ce carreau. Celle-ci s'oriente vers la création d'un site à vocation mixte, pouvant allier habitats, activités économiques, équipements publics et préservant la mémoire du passé minier du Haut-Rhin.

L'arrivée, en 2008, du projet de village de vacances Pierre et Vacances, soit 500 cottages, plus de 2 000 lits, 395 000 nuitées par an, est de nature à redynamiser le site du Bioscope et de l'Ecomusée. Les retombées sont estimées à plus de 100 000 entrées supplémentaires par an.

Par ailleurs, afin de renforcer l'attractivité du site, un premier équipement public serait créé. En effet, il est prévu de construire, en partie sous le bâtiment dit « Hangar parapluie » un centre aqualudique profitant à l'ensemble du secteur géographique, mais également au village de vacances. Cet investissement serait réalisé par le SYMBIO dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Une partie de cet ensemble touristique et ludique serait localisée sur l'emprise du Carreau Rodolphe.

Lors de la signature du protocole d'accord du projet de village de vacances Pierre et Vacances, notre Assemblée s'était engagée sur les termes suivants du protocole : « concernant le carreau Rodolphe, les parties signataires réaliseront ensemble un projet de mise en valeur du paysage et des éléments remarquables du patrimoine, puis la reconversion progressive de l'ensemble du site du Carreau Rodolphe, concomitamment à la mise en service du village Pierre et Vacances ».

La méthode :

- Le projet sera élaboré en concertation avec les différents partenaires et tiendra compte des objectifs de chacun dès lors que la cohérence globale sera préservée dans le cadre budgétaire défini. Plusieurs hypothèses de travail adaptées au site, compatibles avec l'esprit du site, son histoire, son environnement et tenant compte de l'implantation du projet touristique et hôtelier de Pierre et Vacances sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une présentation aux différents partenaires.
- Les partenaires associés prendront connaissance des hypothèses de travail et les choix finaux seront adoptés par notre assemblée. Le financement du projet qui sera mis en œuvre sera envisagé lors de cette phase avec les différents partenaires. Il pourra être envisagé ainsi un recours au mécénat, pour la mise en valeur d'éléments patrimoniaux.
- Une délibération ultérieure sera proposée à l'Assemblée pour entériner les investissements nécessaires dont le chiffrage sera issu des travaux évoqués ci-dessus dès lors que les éléments techniques notamment liés à la topographie des lieux et relevant du parti d'aménagement de Pierre et Vacances seront mieux appréhendés. Les interventions destinées à aménager la perception visuelle de l'ensemble des bâtiments du carreau Rodolphe sont en cours de chiffrage et feront l'objet d'une présentation aux partenaires.
- L'ensemble des actions menées dans ce dossier devra avoir pour finalité une amélioration de la lisibilité et de la cohérence de l'ensemble du site.

Ce projet s'inscrit nécessairement dans la durée, participera à l'attractivité et aura forcément un caractère très évolutif. Dans un premier temps, il s'agira notamment, outre les

aspects incontournables de mise en sécurité du site, de l'intégrer positivement dans le paysage de cet ensemble touristique, culturel et ludique.

L'intervention portant sur le cadre bâti en interface directe avec Pierre et Vacances pourrait être imaginée selon un scénario mettant en valeur les volumes intéressants de ce patrimoine industriel qui, pour ce faire, serait décliné selon plusieurs axes d'intervention :

- L'intervention paysagère

Elle aurait pour but de créer un écran végétal de volume et de taille variés permettant de masquer les agressions du temps sur les bâtiments, tout en autorisant une lisibilité de cette architecture comme à travers un filtre. Les choix des essences seront réalisés pour offrir un mur florifère au gré des saisons. Cette première phase pourrait être entamée dès cet automne pour bénéficier d'une croissance optimale des essences plantées lors de la mise en service du site Pierre et Vacances.

- L'intervention de "mise en lumière"

Il s'agit de profiter du signal formidable que représentent les deux chevalements (métallique et béton) et de tirer parti de ces éléments culminants.

Pour ce qui concerne le chevalement métallique, des projecteurs en pied de ce dernier permettront de souligner la finesse de la structure et feront se détacher la partie sommitale.

Quant au chevalement béton, il pourra bénéficier d'une mise en lumière dans la partie supérieure créant un signal nocturne avec une simulation de déplacement de la cage de puits fictive, créant ainsi une animation jouant avec les transparences des ouvertures de façades. Ce dispositif pourra être complété, par exemple, par un rayon laser émanant du bâtiment abritant la machinerie, dirigé vers le sommet du chevalement, figurant ainsi les câbles qui mettent en action la cage de puits.

Un travail de mise en lumière de certains éléments, à un coût acceptable, sera entrepris soulignant les caractéristiques de cette architecture industrielle.

- L'intervention sur le bâti

Elle serait réalisée de façon extrêmement respectueuse de l'existant afin de ne pas hypothéquer la destination finale des immeubles. Elle aura pour but de mettre les bâtiments hors d'eau et d'empêcher les volatiles d'y pénétrer.

Elle prendra aussi en compte la purge nécessaire des éléments dangereux, un nettoyage conséquent des surfaces de plancher et une opération de purge et de tous les éléments endommagés dans les ouvertures (vitrages, menuiseries, ...) de manière à restituer une architecture en devenir.

Cette première campagne permettra après 2 à 3 ans d'évolution de la végétation de restituer visuellement les objectifs escomptés. Les étapes suivantes devront être compatibles avec les investissements ainsi réalisés.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER